

A group of hikers is walking away from the camera on a dirt path through a lush green vineyard. The hikers are wearing various backpacks and hats, suggesting a day of outdoor activity. The vineyard rows are neat and extend into the distance under a clear blue sky. In the background, there are rolling hills with more vineyards and some trees.

PETIT GUIDE du BALISEUR

BALADES VERTES EN SAONE ET LOIRE

Rappels

Désolé pour celles et ceux qui connaissent et maîtrisent déjà tout ça !

Le PDIPR et les balades vertes en Saône et Loire*

Le PDIPR est obligatoire pour les Départements. Il a été adopté par le Conseil général de Saône-et-Loire en 1996. Il a pour objectifs

- de « **Recenser les itinéraires d'intérêt touristique et conserver leur caractère public** (circulaire interministérielle du 18 décembre 1974) »
- de **protéger le patrimoine naturel et rural**
- de **valoriser l'intérêt touristique d'un territoire**

Les caractéristiques du PDIPR 71 :

- Plan valable pour la randonnée pédestre, cycliste ou équestre
- Inscription de chemins uniquement situés sur le **domaine public** (Voies communales, chemins ruraux, voies forestières)
- Les chemins sont **inscrits par simple délibération** en Conseil municipal
- Chaque circuit est référencé dans un **plan de jalonnement** établi par les techniciens du conseil départemental avec l'aide d'un référent municipal.

*Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Qu'est ce que les Balades Vertes ?

- Un **concept départemental** élaboré en 2002, qui se poursuit...
- La suite logique du **PDIPR**
- Il répond à l'engouement croissant du public pour un « **Tourisme vert** »

L'objectif des Balades Vertes est la valorisation des communes via la découverte de leur territoire et de leur patrimoine.

Caractéristiques des Balades Vertes :



Un départ en **cœur de village**,

Une **diversité** des itinéraires et des circuits,



Un **maillage** intercommunal,

Une **randonnée familiale**, avec **sécurité** optimum des usagers,



Une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble du département grâce à une **charte graphique** spécifique,



Un **soutien technique** et **financier** apporté par le Conseil départemental de Saône-et-Loire aux communes et groupements de communes



Fonctionnement des Balades Vertes

A pied, à cheval ou en VTT, les Balades Vertes, offrent les mêmes points de repères pour chaque itinéraire : **une signalétique et un balisage harmonisés** sur l'ensemble du département de Saône et Loire.

Ainsi, après une **information de départ** (carte appelée RIR*, textes, photos etc...), un **fléchage alpha numérique** est disposé (sur poteau, et complété par un **marquage peinture**), tout au long de l'itinéraire. Ce dernier guide le randonneur et l'informe sur les sites remarquables à découvrir, les panoramas à contempler et les différents points de connexion avec les autres circuits.

Le randonneur est orienté vers le RIR, point de départ des circuits de randonnée, par des **flèches de rabattement**, signalisation routière verticale (voir diapos ci-après).

Les pages suivantes détaillent l'ensemble de cette signalétique qui doit également **permettre aux référents d'en vérifier l'état** et prévoir chaque année son remplacement éventuel.

* RIR : relais information randonnée

Flèches de rabattement

Elles font partie de la signalisation routière verticale. Elles indiquent à l'automobiliste le lieu de départ d'un ou plusieurs circuits de randonnée ; ainsi que l'existence d'un parking dédié.



Relais informations randonnées (RIR)

Territoire géographique

Informations touristiques

Légende des circuits

Légende balisage

Carte détaillée du territoire avec circuits

Echelle & légende





Le fléchage alpha numérique (poteau à chaque croisement, intersection et au carrefour de plusieurs circuits)

Les différents poteaux, accompagnés d'une bague verte de lieu-dit, comprennent une ou plusieurs lames directionnelles de couleur jaune ou verte (site remarquable).

Le balisage peinture

situé tout au long du parcours

Ce balisage est conforme à la **charte de balisage nationale de la FFRP** (Fédération Française de Randonnée Pédestre).



Continuité de l'itinéraire

Tourner à gauche

Tourner à droite

Mauvaise direction

CONSEILS POUR LE BALISAGE

IMPORTANT !

La randonnée est le principal attrait touristique de notre territoire. Nos espaces naturels, la variété des paysages et les itinéraires vallonnés présentent une richesse indéniable. Chacune de nos **balades vertes** permettent des découvertes patrimoniales incontournables. Les grands sites que sont le Mont Saint Cyr et la Mère Boitier offrent des points de vue incomparables sur toute la Bourgogne du sud.

AUSSI, il est de notre devoir de maintenir nos sentiers de randonnées en parfait état et parfaitement balisés.

POUR CELA, et au regard de nombreuses anomalies relevées depuis quelques années **nous devons agir** et, **collectivement**, remédier aux problèmes. Ce petit guide a donc pour vocation de rappeler quelques principes de base pour gagner en efficacité et crédibilité.

RAPPEL : chacune des 18 communes* de la Communauté de communes Saint Cyr/Mère Boitier doit avoir : - désigné un "**référent randonnée**" (au sein du conseil municipal ou non) - **constitué une petite équipe de 3 ou 4 personnes** en charge de l'organisation de l'entretien et du balisage des circuits (à charge pour elle de fédérer d'autres énergies).

Les responsables bénévoles de l'Office de Tourisme leur apportent leur soutien et assurent la logistique.

* Il est convenu que les 3 communes historiques de la commune nouvelle de Navour/Gr. gardent leur prérogatives en matière de balisage et d'entretien des sentiers

Pourquoi ce guide ?

Le but de ce guide est de donner, ou redonner, quelques **conseils pratiques** aux volontaires en charge du balisage. Sa vocation est également de transmettre un mémo à toute personne prenant le dossier en main à tout moment. Nous proposons une démarche « pas à pas » afin de ne rien oublier.

Le plan de jalonnement

Comme nous l'avons expliqué précédemment **le plan de jalonnement**, établi à la création des balades vertes, doit servir de référence au tracé des circuits.

La première étape consiste à vérifier **la conformité du tracé actuel avec celui du plan initial**. Si des différences sont relevées elles doivent être corrigées et être signalées à l'OT.

Si, par nécessité de modification d'un balisage (par exemple : implanter un poteau du côté droit du sentier à la place du côté gauche pour une meilleure visibilité ...) **il y a de même nécessité d'en informer l'OT. Aucune modification ne peut être effectuée sans accord préalable du référent randonnée du Conseil Départemental via l'OT.**

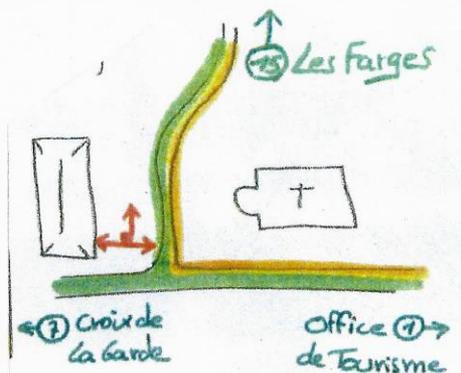
Le plan de jalonnement a été remis à chaque commune. L'OT en conserve une copie tenue à disposition des référents.

PLAN DE JALONNEMENT TRAMAYES

TYS 1

Place de l'église (texte à modifier)

TYS 1 –TYS 3 Bureau d'information touristique →
← Croix de la Garde TYS 1



Exemple : extrait de plan de jalonnement

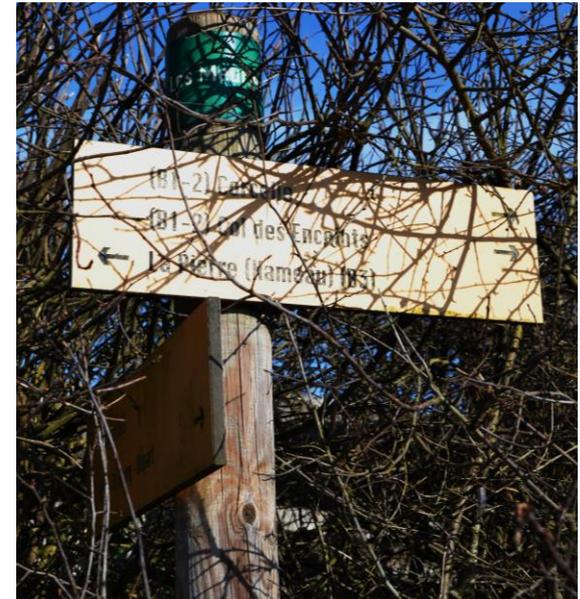
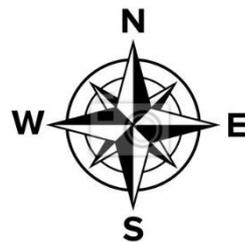
Le suivi du balisage

Nous préconisons **un suivi annuel** du balisage. Il consistera :

- à **repeindre les traces jaunes** afin qu'elles demeurent visibles, en rajouter si nécessaire ;
- à **vérifier l'état de la signalétique** (poteau, lame, bague verte ... : noter les problèmes afin de passer commande de réassortiment auprès de l'OT (commandes groupées annuelles auprès de la société Pic-bois via la CCSCMB) ; **Penser de nettoyer la mousse déposée sur les lames**
- à **vérifier que l'itinéraire est toujours praticable** (ronces, branches, troncs d'arbres, en travers du chemin ...)

Bien penser que le circuit peut être effectué dans les deux sens !

Se dire que tout le monde n'a pas le sens de l'orientation et donc que les indications de parcours doivent être nombreuses et fiables. Bien penser aux marques « tourner à droite » - « tourner à gauche » et « mauvaise direction quand l'itinéraire croise un autre chemin.



Signalétique peu lisible à cause des branchages

Le matériel nécessaire

La CCSCMB via l'OT met à disposition des référents Balades Vertes le matériel nécessaire au balisage, Chaque automne l'OT recense les besoins des commune via les référents et passe commande à la société Pic Bois La livraison intervient au mois de mars suivant. **Merci de respecter les délais !**



Le balisage : un travail d'équipe !

Dans certains cas il peut s'avérer impossible d'apposer une trace de peinture jaune (mur en pierre de taille, façade de maison, édifice patrimonial, haies de branchages fins ...), **dans ce cas, mais de manière exceptionnelle, l'OT peut fournir des plaquettes portant les indications directionnelles** (voir diapo suivante).

Se munir de pinceaux de 2cm de largeur.

Signalétique et fournitures

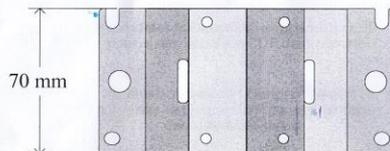
- 1- les lames jaunes : elles doivent porter les indications conformément au plan de jalonnement
- 2- les cercles verts : idem
- 3- les lames vertes : uniquement pour indiquer des points d'intérêt touristique
- 4- poteaux et embases FERRADIX



Méthode de fixation sur les poteaux

Pour mât bois

1 plaque CDF (modèle déposé
publié au BO sous le N°97 4661)



Quincaillerie pour fixer une plaque CDF dans du Compact ou inclusion ép. 13mm

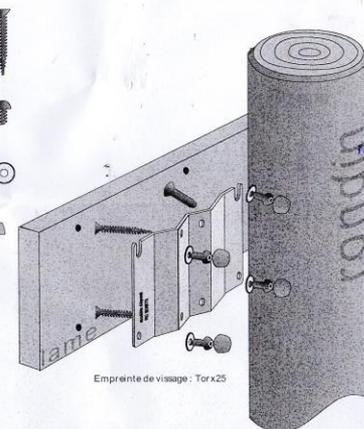
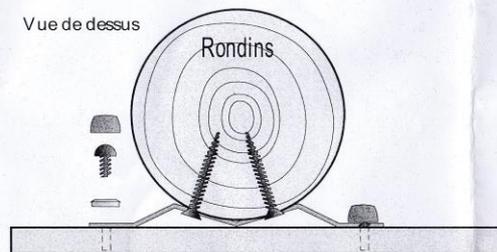
4 vis têtes fraisées 5x40 empreinte torx 25 pour visser la plaque CDF dans le poteau

4 vis têtes bombées 5x12 empreinte torx 25 pour visser la plaque CDF dans le panneau (dans les avant-trous)

4 rondelles cuvettes nylon Ø12.8 pour vis de 5x13

4 Bouchons nylon gris Ø12.8 à clipser sur la rondelle cuvette une fois le vissage terminé

Vue de dessus



Lames portées par des poteaux de Ø100mm + embase Ferradix longue. **Attention :** les poteaux fournis sont très long (2,50m) il y a lieu de les recouper de 40 à 50 cm !

5- Panneau triangulaire signalisation « traversée de route », fixation sur poteau de plus petite section (Ø80mm) identique (voir diapo précédente) + embase Feradix courte

6- Peinture : en bombe et en pot

7- Poteau carré 7 x 7cm + embase métallique à planter

8- Plaquettes gravées signalétique directionnelle

9- Jeu de pochoirs



4-Embase FERRADIX

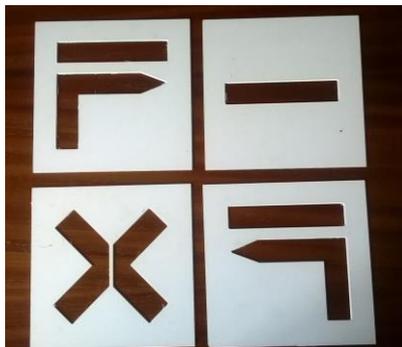


5-Traversée de route

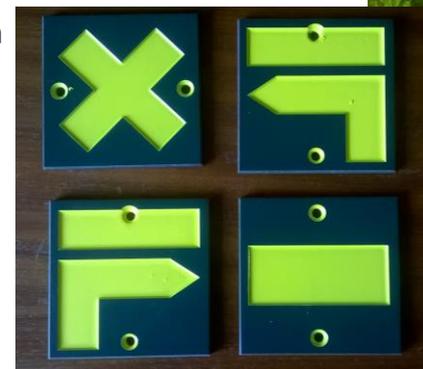


6-Peinture : en pot et en bombe. Jaune sécurité- RAL 1003

7 & 8



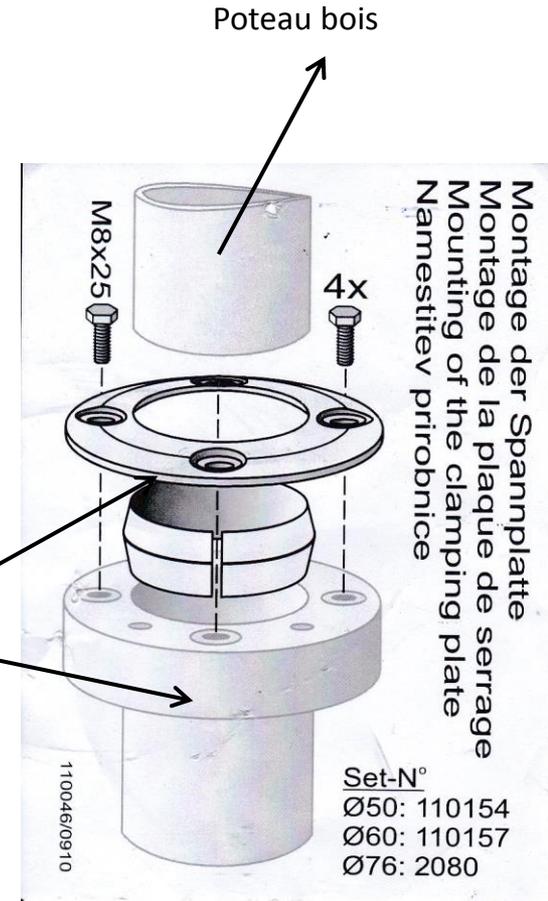
9- Jeu de pochoirs



Fixation du poteau sur l'embase FERRADIX



Retirer les caches de protection blancs



CONSEILS PRATIQUES

Les marques jaunes seront apposées de manière privilégiée sur :

- les troncs d'arbre
- les poteaux électriques en béton et/ou télécom en bois
- les clôtures de champs
- les supports de signalisation routière verticale
- Ne pas hésiter à multiplier les traces même si le tracé ne comporte pas de bifurcations : pensez aux enfants qui sont toujours friands de jeu de piste !
- Apposer des marques nettes (peinture qui ne coule pas)
- Apposer les marques à environ 1,80m/2m du sol minimum ; elles seront mieux vues de loin et ne risqueront pas d'être dissimulées par la végétation qui pousse régulièrement !



L'idéal est d'effacer les anciennes marques





A condition d'être certain que la barrière soit fixe



Sur un arbre
racler un peu
l'écorce (sans
abimer l'arbre)
de manière à
avoir une
surface plane.

Penser à baliser dans les deux sens. Bien marquer les « tourne à droite » ou « tourne à gauche » avant chaque carrefour (entre 50m et 30m avant le carrefour en fonction des supports disponibles). Indiquer d'une croix l'itinéraire à ne pas emprunter.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

- **En aucun cas utiliser des clous ou des vis dans les végétaux**
- **Eviter si possible d'apposer des marques sur le mobilier urbain, les murs de maison, les édifices patrimoniaux (croix, lavoirs ...), ...**
- Apposer des marques sur des supports susceptibles d'être déplacés (barrières, pierres ...)
- **Apposer des marques ne correspondant pas aux normes**



Pierre susceptible d'être déplacée ; balisage ne respectant pas la norme



Balisage « baveux » ne respectant pas la norme



Ne pas laisser de balisage défectueux sur le terrain



Ne pas laisser la mousse envahir les lames

La constitution d'une petite équipe locale doit permettre d'effectuer régulièrement des « inspections » (randonnées en famille par exemple) afin de faire remédier en temps réel à des petits problèmes tels que poteaux renversés, lames cassées, nettoyage des lames ...).



Commander les nouvelles lames de remplacement lors de la commande annuelle. Relever les indications de manière précise. Si elles ne sont plus lisibles dans l'attente des nouvelles lames les remplacer avec les moyens du bord.



Les nouveaux panneaux de danger indiquent « traversée de route départementale »



Bonne solution pour que le poteau ne soit pas renversé !

Ne pas hésiter à faire remonter à l'OT tout problème constaté sur le terrain. Un petit stock de matériel est constitué (hors lames directionnelles) il peut permettre des réparations en cours de saison dans l'attente d'une nouvelle commande. Des réparations de fortune peuvent aussi être faites de manière à ne pas laisser le randonneur sans information sur le parcours.

Toujours suivre l'itinéraire à vérifier avec un regard critique en se mettant à la place du randonneur qui découvre le territoire !

L'engagement de l'Office de tourisme – conseils

- Constituer une **petite équipe de 3 ou 4 personnes** autour du référent. D'une part il est plus agréable d'effectuer la mission en groupe et d'autre part, ceci permet d'assurer une continuité en cas d'abandon ou de nécessité de remplacement du référent.
- En fonction des disponibilités de chacun **arpenter régulièrement les itinéraires** ballades vertes sur sa propre commune et ceux des autres communes du territoire en ayant un esprit critique : noter les anomalies, se munir d'un sécateur, d'un chiffon pour nettoyer les lames ...
- **Faire remonter à l'OT les difficultés rencontrées**, les anomalies de balisage, les nuisances (divagation d'animaux ...)
- **Participer aux rencontres proposées par la commission randonnée** de l'OT : randonnée des référents (regard critique sur un circuit) ; réunion annuelle de toute la commission.
- **Sensibiliser les agriculteurs** afin qu'ils respectent l'implantation des poteaux au moment du broyage

Pour sa part l'OT s'engage à accompagner sur le terrain les nouveaux référents et les équipes de volontaires.



Notre objectif est de maintenir tous nos itinéraires balades vertes à niveau afin de ne pas décevoir les touristes aussi bien que les randonneurs locaux !

A VOS MARQUES, PRETS, BALISEZ !

RAPPEL : NOMENCLATURE DES CIRCUITS

- BG1 ; BG2 ; BG3 : Bourgvilain (3 circuits) (circuits marqués B sur les lames !)
- BR1 ; BR2 : Brandon (2 circuits)
- CL1 ; CL2 : Clermain (2 circuits)
- CMF 1 ; CMF2 : La Chapelle du Mont de France (2 circuits)
- DLO1 ; DLO2 ; DLO3 ; DLO4 : Dompierre les Ormes (4 circuits)
- MA1 ; MA2 ; MA3 ; MA4 : Matour (4 circuits)
- MSG1 ; MSG2 ; MSG3 : Montagny/Grosne (3 circuits)
- MD1 ; MD2 : Montmelard (2 circuits)
- SLB Saint Léger sous la Bussière (1 circuit)
- SPV1 ; SPV2 ; SPV3 : Saint Pierre le Vieux (3 circuits)
- SP : Saint Point (1 circuit)
- SR : Serrières (1 circuit)
- TYS1 ; TYS2 ; TYS3 : Tramayes (3 circuits)
- TR1 ; TR2 ; TR3 : Trambly (3 circuits)
- TVY1 ; TVY2 ; TVY3 : Trivy (3 circuits)
- V1 ; V2 ; V3 ; V4 : Vérosvres (4 circuits)

Pierreclos : réalisation du plan de jalonnement en cours

BI : boucle intercommunale